

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'INTERDICTION FRAPPANT LA PUBLICATION DES COMMUNIQUÉS DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Elle a trait à la directive communiquée récemment aux services d'information des bases des Forces canadiennes de tout le Canada interdisant la publication des nouvelles qui émanent de l'Alliance de la fonction publique. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre pourquoi une telle censure est imposée sur la réception et la publication de telles nouvelles?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre suppléant de la Défense nationale):** Je regrette, mais la question n'est pas traitée dans les notes ministérielles qu'on m'a remises il y a quelques minutes. Je vérifierai et rendrai réponse demain.

\* \* \*

## LA CONSOMMATION

### LA DISTRIBUTION INTEMPESTIVE DE CARTES DE CRÉDIT—LES MESURES LÉGISLATIVES ENVISAGÉES

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-on attiré l'attention du ministre sur le fait que la Canadian Tire Corporation distribue actuellement sur une grande échelle des cartes de crédit non sollicitées et que ces cartes prévoient des taux d'intérêt de 24 p. 100, et a-t-il l'intention d'introduire des mesures législatives destinées à interdire l'envoi de cartes de crédit à des gens qui ne les sollicitent pas?

• (3.10 p.m.)

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant. Si le député veut bien me faire parvenir une de ces cartes, je me ferai un plaisir de l'examiner. Il n'y a pas de loi fédérale qui interdise l'envoi de cartes de crédit non sollicitées, quoique plusieurs provinces aient pris des mesures à cet égard.

\* \* \*

## LES FINANCES

### ON SUGGÈRE DE DÉVALORISER LE DOLLAR CANADIEN AFIN DE FAVORISER LA VENTE DES PRODUITS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dirait-il à la Chambre s'il se rendra à la demande du président de la Chambre de commerce du Canada, et de trois provinces, de procéder à la dévaluation du dollar canadien, afin que les produits canadiens puissent con-

[L'hon. M. Sharp.]

currencer les produits américains sur le marché des États-Unis?

[Traduction]

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Non, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### LE RAPPORT RELATIF AU CAS D'ARGENTIA

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Le 13 décembre, je l'ai interrogé sur le groupe de travail à Argentia. Je lui ai demandé si le groupe existait encore. Le ministre avait offert de répondre à ma question plus tard. Est-il maintenant en mesure de le faire?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, cette équipe de travail doit présenter un autre rapport. Certaines circonstances, dans la province de Terre-Neuve, expliquent qu'il n'a pas été possible d'organiser une rencontre avant ces jours-ci. Dès que le rapport me sera parvenu, je pourrai en faire connaître la teneur à mon honorable ami.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Le député de Vegreville a la parole.

**M. Mazankowski:** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé, mais comme je constate qu'il a quitté la Chambre, j'attendrai à demain.

\* \* \*

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LE CAS DES ALLOCATAIRES CANADIENS DOMICILIÉS EN GRANDE-BRETAGNE

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. On rapporte dans le journal que plusieurs centaines d'anciens combattants canadiens vivant en Grande-Bretagne éprouvent des difficultés indues par suite des règlements sur le versement des allocations aux anciens combattants. Son ministère vérifierait-il les règlements actuels, pour voir si la loi refuse à tort des pensions ou des allocations à certains anciens combattants?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, aucun ancien combattant n'est privé à tort de sa pension. La pension suit le vétéran où qu'il aille dans le monde. Toutefois, les allocations aux anciens combattants découlent d'une mesure sociale très spéciale qu'il est très difficile d'appliquer dans d'autres pays. C'est pourquoi elles sont subordonnées à une année au moins de résidence au Canada. Cette condition fut établie par le Parlement en 1962. Tous les anciens combattants qui remplissent les conditions voulues, et qui ont demeuré au moins un an au Canada depuis la guerre, touchent l'allocation aux anciens combattants.